



Procès-Verbal

Commission Régionale Sportive Seniors

Réunion du mardi 04 Avril 2023 (en visioconférence)

Président des Compétitions : M. Yves BEGON.

Présents : MM. Eric JOYON, Roland LOUBEYRE, Bernard VELLUT, Jean-Pierre HERMEL.

INFORMATIONS

POINTS DE PENALISATION

L'article 64-2 des Règlements Généraux de la LAuRAFoot prévoit qu'un retrait de points au classement final dans les divers championnats régionaux sera effectué en fin de saison en fonction du total des points-sanctions accumulés en championnat.

Les sanctions fermes prises en Coupe ne sont pas prises en considération. Pour cela, il est fait application du barème de points pour la lutte contre la violence, l'antijeu, le comportement antisportif et la fraude, barème de retrait de points figurant aux pages 42 et 43 des Règlements Généraux de la LIGUE.

SITUATION ACTUELLE

Les Clubs ont la possibilité de connaître la situation actuelle uniquement de leurs équipes en formulant une demande par écrit auprès du service compétitions de la Ligue.

PORT DU BRASSARD PAR L'EDUCATEUR(TRICE)

Mis en place sur la fin de saison 2021/2022, sur proposition de la C.R. du Statut des Educateurs et Entraîneurs de Football et de la C.R.P.M.S. (Prévention, Médiation, Sécurité), le port d'un brassard par l'Educateur(trice) principal, responsable technique de l'Equipe, est reconduit pour cette saison 2022/2023.

Merci de bien respecter cette consigne.

CLUBS DE N3

- Les clubs du championnat N3 sont invités à remplir une feuille de recette informatisée (entrées payantes ou non) et de la transmettre rapidement à la Ligue.
- L'échange de fiche de liaison est indispensable. Celle-ci est à remettre au délégué dès son arrivée.
- Obligation est faite aux clubs d'utiliser lors des rencontres les cartons de remplacement provenant de la Fédération.
- **Habillage des stades : les habillages pour les rencontres de N3 (drapeaux et bâches) doivent être effectués pour chaque match de championnat.**

PERIODES AUTORISEES POUR CHANGEMENT D'HORAIRE

3 périodes régissent les changements d'horaire :

Commission Régionale Sportive Seniors du 04/04/2023

Page 1 | 4

Période VERTE

Cette période se situe jusqu'à 18h00 le lundi qui précède de 13 jours le dimanche du week-end de la rencontre : accord de l'adversaire obligatoire si l'horaire souhaité est hors des horaires légaux ou autorisés.

Période ORANGE :

Cette période se situe jusqu'à 18h00 le lundi qui précède de 6 jours le dimanche du week-end de la rencontre : accord de l'adversaire obligatoire et ce quel que soit l'horaire demandé.

Période ROUGE :

Cette période dite d'exception se situe de 18h00 le lundi qui précède de 6 jours le dimanche du week-end de la rencontre jusqu'au jour de celle-ci : modification interdite sauf accord explicite de la Commission Régionale des Compétitions.

Rappel – En cas de non-respect de cette procédure, les clubs auront match perdu par pénalité, avec application des règles équivalentes au forfait.

Les changements de terrain au sein d'un club ne nécessitent pas l'accord de l'adversaire, même en période orange ou rouge, si le terrain choisi figure sous le numéro du club recevant. Le club recevant aura l'obligation de prévenir la Ligue par mail et téléphone, les officiels et l'adversaire, au moins trois heures avant le match (quel que soit le revêtement).

TERRAINS IMPRATICABLES (rappel)

La Commission invite les clubs à se conformer aux dispositions fixées à l'article 38 des R.G. de la Ligue (pages 28 à 30) concernant la procédure à respecter pour les reports de match et les sanctions encourues en cas de non-respect.

Rappel – Article 38.3 : « *Au cours d'une saison, à partir de 2 matchs de championnat remis (arrêté municipal ou non), le club doit fournir un terrain de repli si un 3^{ème} report devait avoir lieu. Ce terrain devra répondre aux exigences de l'épreuve ou, à défaut, présenter une installation sportive de repli classée au minimum de la catégorie inférieure à celle préconiser à la pratique de la compétition. A défaut de proposer un terrain de repli, la Commission peut prononcer, après examen des éléments factuels, une sanction envers le club fautif pouvant aller jusqu'à la perte du match par pénalité* ».

DOSSIER

REGIONAL 3 – Poule A

* **Match n° 20648.2 : E.S. SAINT MAMET / C.S. VOLVIC (2) du 02/04/2023**

La Commission accuse réception de l'arrêté municipal de la Commune de SAINT MAMET LA SALVETAT interdisant l'utilisation du terrain sportif municipal le 02 avril 2023 du fait des intempéries du week-end.

Cette rencontre qui était prévue pour le 02 avril 2023 est reportée à une date ultérieure.

PROGRAMMATION DES MATCHS EN RETARD

REGIONAL 2 – Poule B

* Match n°20371.1 : CEBAZAT SPORTS / A.S. SAVIGNEUX MONTBRISON
(remis du 28 Janvier 2023 – 2^{ème} report)

reprogrammé au vendredi 07 avril 2023 à 20h45 au stade Jean-Marie Bellime à Cébazat

REGIONAL 3 – Poule A

* Match n° 20648.2 : E.S. SAINT MAMET / C.S. VOLVIC (2)
(report du 02 avril 2023)
reprogrammé pour le week-end des 06-07-08 mai 2023)

REGIONAL 3 - Poule B

* Match n°20743.1 : A.S. SAINT GENES CHAMPANELLE / F.C. ALLY MAURIAC
(remis du 05 février 2023 – 2^{ème} report)
reprogrammé au samedi 08 avril 2023 à 20h00 au stade municipal de ST GENES CHAMPANELLE

REGIONAL 3 - Poule C

* Match n°20761.2 : A.S. LOUCHY / AMBERT F.C.-U.S.
(à rejouer du 04 mars 2023 – 2^{ème} report)
reprogrammé au samedi 08 avril 2023 à 19h00 au stade Daniel Dechet à Louchy

* Match n° 20807.1 : OI. RETOURNAC / F.C. ESPALY (2)
(remis du 04 février 2023 et inversion de terrain)
reprogrammé au samedi 08 avril 2023 à 20h00 au stade Boncompain à Retournac

REGIONAL 3 – Poule E :

* Match n°20934.1 : SEAUVE Sp. / F.C. EYRIEUX EMBROYE
(non joué le 05 février 2023 - 2^{ème} report)
reprogrammé au samedi 08 avril 2023 à 15h00 au stade municipal de La Seauve sur Semène

COURRIERS

NATIONAL 3

* **U.S. FEURS** (509599)
Le match n° 20062.2 : U.S. FEURS / LYON DUCHERE A.S. (2) se déroulera le samedi 15 avril 2023 à 20h00 au stade Maurice Rousson de Feurs.

REGIONAL 1 – Poule B

* **F.A. LE CENDRE** (521161)
Tous les matchs de championnat à domicile pour l'équipe Seniors (1) se dérouleront le samedi à 18h00 au stade Jean Jaurès du Cendre.

* **C.S. NEUVILLOIS** (504275)
Le match n° 20197.2 : C.S. NEUVILLOIS / RHONE VALLEES F.C. se déroulera le dimanche 23 avril 2023 à 15h00 au stade Jean Oboussier à Neuville sur Saône.

REGIONAL 2 – Poule A

* **Ent. NORD LOZERE** (520389)
Le match n° 20331.2: Ent. NORD LOZERE / S.C.A CUSSET se déroulera le samedi 22 avril 2023 à 19h00 au stade Municipal de Saint Chély d'Apcher

REGIONAL 2 – Poule B

* **U.S. MONISTROL SUR LOIRE** (504294)
Le match n° 20388.2 : U.S. MONISTROL SUR LOIRE / A.S. SAVIGNEUX MONTBRISON se déroulera le samedi 15 avril 2023 à 19h00 au stade du Monteil à Monistrol sur Loire.

REGIONAL 2 – Poule D

* **A.S. CHAVANAY** (519727)

Le match n° 20519.2 : A.S. CHAVANAY / OLYMPIQUE SAINT MARCELLIN se disputera le samedi 15 avril 2023 à 19h00 au stade Raphaël Garde (terrain synthétique) à Chavanay.

* **F.C. LIMONEST DARDILLY SAINT DIDIER** (523650)

Le match n° 20541.2 : F.C. LIMONEST DARDILLY SAINT DIDIER (2) / F.C. CHABEUIL se disputera le samedi 13 mai 2023 à 20h00.

* **SAINT CHAMOND FOOT** (590282)

Le match n° 20524.2 : SAINT CHAMOND FOOT / F.C. ECHIROLLES (2) se déroulera le samedi 15 avril 2023 à 18h00 sur le terrain synthétique du stade Antoine Vincendon à Saint Chamond.

REGIONAL 2 – Poule E

* **A.S. SAINT PRIEST** (504692)

Le match n° 20594.2 : A.S. SAINT PRIEST (2) / Et. S. CHILLY se déroulera le 23 avril 2023 à 13h00 au stade Jacques Joly (terrain synthétique) à Saint Priest.

REGIONAL 3 – Poule A

* **Esp. CEYRAT** (529030)

Le match n° 20651.2 / Esp. CEYRAT / F.A. LE CENDRE (2) se déroulera le samedi 15 avril 2023 à 20h00 au stade Olivier Vernadal – Terrain synthétique- de Ceyrat.

* **U.S. MURATAISE** (506350)

Le match n° 20658.2 : U.S. MURATAISE / A.S. LOUDES se déroulera le samedi 22 avril 2023 à 19h00 au stade Jean Jambon à Murat

REGIONAL 3 – Poule B

* **A.S. SAINT GENES CHAMPANELLE** (524952)

Le match n° 20727.2 : A.S. SAINT GENES CHAMPANELLE / BEZENET-DOYET FOOTBALL se disputera le samedi 22 avril 2023 à 20h00 au stade Municipal de Saint Genès Champanelle.

REGIONAL 3 – Poule C

* **OI. SAINT JULIEN CHAPTEUIL** (520784)

Le match n° 20806.2 : OI. SAINT JULIEN CHAPTEUIL / AMBERT F.C.-U.S. se déroulera le dimanche 14 mai 2023 à 13h00 au stade du Pont de la Roche à Saint Julien Chapteuil

REGIONAL 3 – Poule H

* **S.O. PONT DE CHERUY** (500340)

Le match n° 21115.2 : S.O. PONT DE CHERUY / F.C. VALLEE DE LA GRESSE se déroulera le samedi 15 avril 2023 à 19h00 au Complexe Sportif Grammont à Pont de Cheruy.

REGIONAL 3 – Poule I

* **AIN SUD FOOT** (548198)

Le match n° 21179.2 : AIN SUD FOOT (2) / E.S. DRUMETTAZ MOUXY se disputera le samedi 15 avril 2023 à 19h00 sur le terrain synthétique du stade du Forum des Sports à Saint Maurice de Beynost.

Yves BEGON,

Jean-Pierre HERMEL,

Président des Compétitions

Secrétaire de séance